

## EDITO

### L'obsolescence programmée : une lutte nécessaire ?

Qui n'a jamais fait l'expérience d'un appareil qui tombe en panne peu après la fin de la garantie ? Malheureusement, nous sommes nombreux à avoir connu cela ! Il va être désormais possible de saisir la justice sur cette pratique, appelée « obsolescence programmée », qui vise à réduire la durée de vie ou d'utilisation d'un produit afin d'en augmenter le taux de remplacement.

### Quel est l'ampleur du phénomène ?

Les appareils que l'on utilise dans la vie quotidienne sont parfois programmés par le producteur pour cesser de fonctionner après un certain nombre d'utilisations ou une certaine durée. Le plus souvent, c'est une seule et unique pièce fragile qui casse ou tombe en panne, mais l'appareil entier cesse de fonctionner. Les produits électriques ou électroniques tels que les téléviseurs, téléphones mobiles, imprimantes, machines à laver ou ordinateurs sont les plus concernés. En plus d'être agaçant et de peser sur le pouvoir d'achat, cette pratique génère beaucoup de déchets. Bref, c'est un phénomène qui doit être dissuadé !

### Peut-on sanctionner juridiquement l'obsolescence programmée ?

Le projet de loi sur la transition énergétique prévoit que l'obsolescence programmée soit punie comme une tromperie « sur la durée de vie du produit intentionnellement raccourcie lors de sa conception ». « Une fois cette définition introduite dans le code de la consommation, cette pratique pourra être sanctionnée au même titre que les autres types de tromperies » explique Nadia Boeglin de l'Ademe. Elle pourra alors entraîner jusqu'à deux ans de prison et 300 000€ d'amende mais ce ne sera pas simple de prouver que la durée de vie a été réduite délibérément et que cela s'est fait dans un but de pousser au rachat. Ainsi, la meilleure lutte sera peut être celle des consommateurs, qui peuvent collectivement questionner les grandes marques.

A contrario, les entreprises responsables qui misent sur la qualité dans la durée seront récompensées.

Un certain nombre d'entre elles sont présentes sur le site [garantie5ans.com](http://garantie5ans.com).

### Comment lutter contre l'obsolescence programmée ?

Une des solutions alternatives quand vous avez un produit en panne, c'est bien sûr la réparation ! On a perdu (on nous a fait perdre surtout...) cette habitude mais on voit réapparaître en France des boutiques de réparation. Il existe aussi des sites internet pour vous aider à tout réparer vous-même : [commentreparer.com](http://commentreparer.com) ou le forum de réparation [tout-electromenager.fr](http://tout-electromenager.fr). Vous pouvez aussi trouver des associations, comme les Fab Lab, pour obtenir des conseils sur la réparation et avoir accès à des outils que l'on n'a pas forcément chez soi. A l'avenir, le développement des démarches d'économie de fonctionnalité seront le véritable remède économique à l'obsolescence programmée !

*Pour aller plus loin :*  
[Article Le Monde](#)

## LA BONNE PRATIQUE

*A Pékin, on peut payer son ticket de métro en recyclant ses bouteilles plastiques usagées !*

Pékin, l'une des villes le plus polluées au monde, multiplie les initiatives pour réduire la quantité de déchets et inciter au recyclage. La société Incom a instauré un système de billetterie qui propose aux habitants de payer leur ticket de métro en recyclant une bouteille plastique usagée. Ce système incite les habitants à respecter l'environnement et à emprunter les transports en commun.

[Lire Article](#)

**Une question,  
un commentaire, une réaction ?**

**N'hésitez pas, contactez-nous !**

**Alteractive**

32 rue Boileau, 69006 Lyon

Tél. : 04 81 91 96 31

Visitez notre site internet: [alteractive.org](http://alteractive.org)

Inscrivez-vous à la newsletter |

<mailto:newsletter@alteractive.org>

## INTERVIEW

*Dimitri Ferrière,  
Trésorier de l'association  
Fabrique d'Objets Libres*



### → Pouvez-vous expliquer le concept de Fab Lab ?

Depuis maintenant 2 ans, l'association Fabrique d'Objets Libres est un Fab Lab, intervenant surtout à la MJC de Bron, qui compte aujourd'hui 160 adhérents.

Le Fab Lab propose plusieurs « temps » : les temps libres, les temps de formation, des temps de prototypages accompagnés ou encore le Jeudi Bidouille, atelier consacré aux projets collectifs et à l'obsolescence programmée. Au tout début des jeudis bidouille, nous faisons essentiellement de la récupération et de la réparation d'objets endommagés ou démodés. Nous démontons les appareils pour comprendre comment ils marchaient et les réparer mais beaucoup n'étaient pas réparables, compte tenu de la multitude de pièces détachées qui composent les appareils. Puis, nous avons développé la création et le détournement d'objets pour créer de nouvelles choses. Aujourd'hui, les jeudis bidouille sont surtout axés électronique et projets collectifs, même si on continue la récupération et le détournement.

### → Quels sont les profils et les motivations des personnes qui se rendent au Fab Lab ?

Il y a tout type de personnes, de tout âge et les motivations des personnes qui viennent au Fab Lab sont variées. Nous rencontrons des profils très différents : des étudiants, des designers produit, des graphistes, des architectes, des entrepreneurs, des retraités, etc. Certains viennent pour réaliser un projet qu'ils ont en tête. D'autres viennent pour apprendre à utiliser les machines ou pour acquérir de nouvelles compétences. Souvent, les gens viennent une première fois pendant les temps libres pour voir comment cela fonctionne, puis adhèrent à l'association. Le fait que les adhérents viennent de tous horizons fait qu'il y a de nombreuses compétences mises en valeur : électronique, textile, design, etc.

## BREVES



### Botanic collecte vos pesticides oubliés !

Après avoir été la première enseigne en France à abandonner la vente de pesticides et engrais chimiques, l'enseigne Botanic s'attaque maintenant aux restes de produits. Botanic lance régulièrement des campagnes de collecte, qui invitent ses clients à rapporter leurs bidons de produits phytosanitaires dans un de ses 65 magasins. La prochaine aura lieu en mars 2015. En échange, les jardiniers amateurs empocheront un bon d'achat de 5 euros à faire valoir sur les produits en vente au marché bio ou au rayon « alternatives aux pesticides » de l'enseigne.

[Lien Article](#)

### Le Crédit Coopératif et Vigeo s'associent !

Le président du Crédit Coopératif et la présidente de Vigeo, ont signé le 15 décembre 2014, une convention de partenariat visant à aider les associations et les fédérations du secteur de l'Economie sociale et solidaire. Les deux associations veulent promouvoir la démarche "Association Responsable", participer à des événements communs, et apporter aux associations et fédérations d'associations l'accès à des ressources et à des outils opérationnels de mise en œuvre de leurs démarches de responsabilité sociétale.

[Lien Article](#)



### L'Ademe accélère le soutien aux travaux de recherche en faveur de la croissance verte

L'Ademe s'est dotée d'une nouvelle "Stratégie Recherche 2014-2020" visant à répondre aux objectifs fixés par le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. « Nous voulons favoriser l'émergence de nouvelles solutions énergétiques, environnementales et de lutte contre le changement climatique. »

[Lien Article](#)

## → Quel lien faites-vous avec les entrepreneurs ? Que proposez-vous aux professionnels ?

Durant les temps de prototypage accompagné, le Fab Lab propose de louer les machines aux professionnels. Ce sont souvent des employés de TPE ou des auto-entrepreneurs. Nous les formons à utiliser les machines et les accompagnons dans leurs différents projets. Le prototypage consiste à réaliser les premiers jets d'un objet, de rendre tangible un projet. Par exemple, nous avons eu une personne qui a fait un prototype de jeu de plateau pour le présenter à un éditeur.

## → Quelles sont les valeurs du Fablab ?

Avant tout, c'est le partage. Le partage de matériel, de compétences internes, d'idées, etc. Ensuite, il y a la curiosité. En fait, le Fab Lab est une sorte de boîte à idées qui a également une fonction d'aide à l'utilisation des nouvelles technologies. Le Fab Lab donne un accès libre à ceux qui le souhaitent à des ressources techniques qui sont coûteuses. Il met en avant la création, l'expérimentation et le prototypage à travers de multiples projets qui font sa diversité.

## → Quelles sont vos perspectives d'évolution ?

Nous avons créé un emploi en embauchant une personne à temps plein. Nous sommes également en train de développer un Fab Lab mobile, un camion tout équipé pour pouvoir installer un Fab Lab complet n'importe où. Enfin, nous souhaitons poursuivre nos activités de sensibilisation et de découverte auprès de toutes les personnes intéressées par le concept.

## SOURIRE AVEC LE DD



## CARTON ROUGE A...

...L'Oréal, Gillette, Unilever et plusieurs autres entreprises pour entente sur les prix !

L'Autorité française de la concurrence a prononcé jeudi 18 décembre deux amendes d'un montant cumulé de 950 millions d'euros à l'encontre de 13 des principaux fabricants du secteur de l'entretien de la maison/hygiène/beauté pour une entente sur les prix entre 2003 et 2006. La plupart des entreprises ne conteste pas les faits qui leur sont reprochés. Ce type d'entente sur les prix, au-delà d'être juridiquement puni, nuit aux consommateurs et pose des questions d'éthique.

Il s'agit donc d'une mauvaise pratique RSE. [Article](#)

## LE POINT REGLEMENTAIRE

### Petit rappel sur la réglementation du bilan GES et de l'audit énergétique!

Le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (BGES) est obligatoire depuis 2012 pour les entreprises de plus de 500 salariés et est à renouveler tous les 3 ans (loi « Grenelle II » de l'environnement). Cela signifie que les entreprises ayant réalisé un bilan GES en 2012 sont tenues de le renouveler cette année !

Pour celles qui n'auraient pas encore pris cette disposition à la fois réglementaire et utile pour réduire ses émissions, il n'est pas trop tard ☺

Nouveauté 2015, l'audit énergétique. Il se concentre sur les consommations énergétiques de l'entreprise., avec des économies à la clé. Il est obligatoire de le faire avant le 5 Décembre 2015 pour les entreprises de plus de 250 salariés.

## AGENDA

3 Février - Petit-déjeuner table-ronde sur le Bilan GES et reporting RSE, [Paris](#)

5 Février - Journée approvisionnement de proximité dans la restauration collective, DRAAF RA, [Lyon](#)

12 Février - Forum ReSEt, [Marseille](#)

12 Février - 16ème colloque du Syndicat des énergies renouvelables, [Paris](#)